



COMMUNE D'AUTHON

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 AVRIL 2024

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	10
Pouvoirs :	02
Votants :	12
Date de convocation :	10/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures [REDACTED], le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,

**Étaient présents :** Mme CAHIER Aline M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Mme OURY Dominique.

**Pouvoirs :** M. FORBIN Paterné à M. CINTRAT, M. BOURRÉE Steve à M. HASLÉ.

**Absents :** M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas,

M. Arnaud FERRAND est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de réunion du 21 Mars 2024.

### DCM 2024/28 – SALLE DE CONVIVIALITÉ ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de faire réaliser une étude géotechnique complémentaire sur le projet de restructuration de la salle de convivialité engagé par la collectivité.

Elle présente les devis établis à cet effet :

- CGCO 2.750 € HT soit 3.300 € TTC
- SOLTEC 3.500 € HT soit 4.200 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (12 voix Pour)

- Confie l'étude géotechnique complémentaire à la société Compétence Géotechnique Centre Ouest pour un montant de 2.750 € HT soit 3.300 € TTC ;
- Confie à Mme le Maire le soin de signer le devis et suivre cette affaire

### DCM 2024/29 – PROJET DE REPRISE DE L'AUBERGE DU COMMERCE - AIDE FINANCIÈRE

Un projet de reprise de l'auberge du commerce sise 9 rue de Touraine a été déposé en mairie le 16 mars dernier et est présenté aux membres présents.

La repreneuse a également pris contact afin de solliciter un soutien financier de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (12 voix Pour)

- Décide de soutenir le projet de reprise du commerce bar- restaurant- tabac en allouant une aide financière exceptionnelle de cinq mille Euros (5.000 €) ;
- Précise que le versement pourra être effectué dès lors que l'acquisition du bien sera réalisée, que la création d'entreprise aura été enregistrée auprès des services concernés et après l'ouverture du commerce ;
- Inscrit ce montant au budget communal 2024.

**DCM 2024/30– ACQUISITION SUITE À DÉLIMITATION DE LIMITES**  
**- NOMINATION D'UN NOTAIRE**

Il est rappelé qu'il a été opéré à la délimitation des nouvelles limites de la rue creuse et du chemin de la fontaine entre les propriétés communales et celles d'un particulier. Un procès-verbal de délimitation ainsi que l'arrêté d'alignement individuel ont été actés. Une régularisation foncière est à prévoir à la suite du constat de discordance entre la limite foncière et celle de fait de l'ouvrage public et concerne une surface de 17 m<sup>2</sup> cédés à titre gracieux par le propriétaire privé.

Mme le Maire sollicite des membres présents leur accord sur la nomination d'un notaire afin de conclure cette régularisation et obtenir le pouvoir de signer l'acte en découlant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (12 voix Pour)

- Décide de confier à l'étude de Maître Berthelot la charge de rédiger l'acte de cession des parcelles telles que prévus au PV de délimitation soit
  - o F 71b et 72d pour 7 m<sup>2</sup>
  - o F 73 f pour 6 m<sup>2</sup>
  - o F 71a pour 4 m<sup>2</sup>
- Autorise Mme le Maire à signer les actes et accomplir toutes démarches liées à cette affaire.

**DCM 2024/31– CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**  
**R.P.E.I. DE LA CATV**

Considérant que le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI) organise des ateliers d'animation à Authon avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles ont en garde ;

Considérant que la commune d'Authon met à disposition du RPEI la salle des associations pour la tenue de ces ateliers ;

Étant donné que la précédente convention actant cette mise à disposition est caduque ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (12 voix Pour)

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ;
- Autorise Mme le Maire à signer cette convention et la notifier aux services concernés.

**DCM 2024/32– REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**POUR STATIONNEMENT D'UN COMMERCE AMBULANT**

Considérant qu'un autoentrepreneur a sollicité l'autorisation d'installer un camion-pizza itinérant sur la commune ;

Considérant l'accord de principe donné par Mme le Maire pour cette installation hebdomadaire le lundi soir sur la place de la mairie à compter du 29 avril 2024 ;

Étant donné que cette installation nécessite la mise à disposition d'un branchement électrique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (12 voix Pour)

- Approuve l'installation d'un camion-pizza itinérant sur la place de la mairie une fois par semaine ;
- Décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public fixée à 50 € annuels dont le règlement devra intervenir à terme à échoir ;
- Cette redevance pourra être révisée sur décision du conseil municipal.

**Décision – BORNAGE POUR REMISE EN ÉTAT**  
**Et CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE COTTEREAU**

Il est rappelé aux membres présents la situation du chemin de Cottereau qui a « disparu » suite à l'exploitation de son emprise par le fermier riverain de part et d'autre. Cette situation a entraîné l'enclavement de certaines parcelles. Depuis 2022, la commune a lancé des démarches amiables auprès des propriétaires concernés, à ce jour il n'a pas été trouvé de solution

Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour bornage à un géomètre pour redéfinir les limites de cette voie.

**QUESTIONS DIVERSES**

• **ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 09/06/2024- BUREAU DE VOTE**

Les élus présents s'inscrivent aux permanences du bureau de vote pour le 09 juin prochain.

• **AJUSTEMENT AU BUDGET**-informations aux élus

a) A réception des données de la DGCL, les prévisions budgétaires des dotations de l'État prévues au budget avec application d'une minoration de 10 % par rapport à 2023 sont ajustées comme suit

DOTATION	CA 2023	BP 2024	AJUSTEMENT	BONI
DPEL	3.284	3.000	3.320	320
DGF	91.378	91.636	91.636	0
DSR	90.761	82.000	98.518	16.518
DNP	7.338	6.600	6.604	4
<b>TOTAL</b>				<b>16.842</b>

b) Cessions de parcelles non inscrites au BP

- Cession partie de chemin « coup de pied » 2.000 € ( D23/57)
- Cession parcelle ZP 6 500 € (D22/59)

Pour rappel, une commission voirie aura lieu samedi 20 avril à 14h30.

**Date du prochain conseil : le mardi 28 Mai 2024.**

Conformément aux débats, le 22 avril 2024

Mme le Maire  
Marie-José CINTRAT



M. le secrétaire de séance  
Arnaud FERRAND